

REGARDS SUR LA TOPONYMIE AFRICAINE

* Document préparé par Élisabeth Calvarin (Division francophone, France)

RÉSUMÉ

À la faveur de projets tels les 200K cartographiques et les mises en base des données topographiques au Burkina et au Mali, mis en œuvre par IGN-France International (IGN-FI) et la Communauté européenne à la demande des autorités nationales, il est satisfaisant de remarquer que les noms de lieux ne sont pas négligés. Bien au contraire !

Le toponyme est sur la carte le localisant le plus évident, le plus accessible immédiatement et il joue de ce fait un rôle essentiel : c'est pour l'utilisateur de la carte le moyen de repérage le plus facile et le plus sûr. C'est la carte qui consacre un terme.

Utile bien sûr aux particuliers, il l'est également aux administrations : c'est aussi l'administration qui consacre les toponymes en usage, encore faut-il que l'administration en ait vérifié la genèse, l'exactitude et le bien-fondé !

Si les noms de lieux sont une partie intrinsèque des hommes, ils sont surtout actuellement aux mains des gestionnaires. Nommer un lieu, c'est distinguer par un nom précis un lieu d'un autre, c'est avant tout le reconnaître et quelquefois, dans une certaine mesure, s'en approprier. La toponymie ne rendra les services attendus que si elle est précise et exacte, si les noms sont bien ceux des entités désignées, s'ils sont identifiables ou reconnaissables sur le terrain. Pour ce faire, l'attention doit se porter sur une amélioration de la collecte, sur la transcription, sur la normalisation des noms géographiques et sur leur possible officialisation par une autorité au sein d'un institut géographique national, ou mieux par la création ou la réactivation d'une unité spécialisée comme une Commission nationale de toponymie.

Il existe souvent plus d'un nom connu pour un lieu donné. Pour diverses raisons, cela peut produire différentes orthographes semant la confusion dans des bases de données.

Une première Conférence sur la normalisation des noms géographiques eut lieu à l'ONU, en 1967. Un séminaire de toponymie franco-africain a été organisé en France, en juin 1996 à l'Unesco, dont l'objectif était d'inventorier les problèmes qui se posent aux pays africains pour la collecte et le traitement des toponymes, de confronter les expériences des uns et des autres dans ce domaine et de s'en faire profiter réciproquement, d'étudier les problèmes de normalisation et de transcription et d'exposer les solutions possibles aux questions posées.

Pressés par le besoin de posséder un ensemble normalisé de noms, les efforts des pays ne diminuent pas avec le temps, et des ateliers de toponymie se sont monté, dont un à Ouagadougou en 2008, doublé du souhait des autorités de réaliser cet objectif lors d'un projet d'envergure, comme la réalisation d'une base de données géographiques 200k, qui comprend un volet toponymique normalisé. Sous la houlette d'IGN-France International (IGN-FI) et de la Communauté européenne, ce projet est en cours de finalisation au Burkina, et un autre de même envergure a démarré au Mali.

Rappelons que le toponyme est sur la carte le localisant le plus évident, le plus accessible immédiatement et qu'il joue de ce fait un rôle essentiel : c'est pour l'utilisateur de la carte le moyen de repérage le plus facile et le plus sûr. C'est la carte qui consacre un terme.

Utile bien sûr aux particuliers, il l'est également aux administrations : c'est aussi l'administration qui consacre les toponymes en usage, encore faut-il que l'administration en ait vérifié la genèse, l'exactitude et le bien-fondé !

Un besoin constant de normalisation

La toponymie ne rendra les services attendus que si elle est précise et exacte, si les noms sont bien ceux des entités désignées, s'ils sont identifiables ou reconnaissables sur le terrain, s'ils sont en place, s'il y a relation biunivoque entre le toponyme et l'objet géographique désigné, et le respect de toutes ces conditions se heurte à de nombreuses difficultés.

Il n'est pas toujours facile de réunir ces exigences ! Et nous devons garder à l'esprit le pouvoir qu'a l'internet d'atteindre le monde entier. Du point de vue du patrimoine culturel et de l'identité locale et nationale, la valeur des toponymes est très appréciée. Les toponymes et leur signification, ainsi que l'histoire qu'ils véhiculent en tant qu'élément d'une langue, sont un motif suffisant pour leur enregistrement, leur conservation et leur diffusion.

La normalisation des noms est-elle une tâche possible à réaliser ? Sans doute, puisqu'en étudiant pour chaque village le relevé de ses graphies selon la base de données géoréférencée des administrations, les anciens 200K 1960, et 50K 1980, les noms relevés sur le terrain, on peut dire que dans 15 à 20% des cas, il y a des incohérences entre les graphies des noms, ce qui représente moins du ¼ de la toponymie : c'est donc faisable, mais le travail n'est pas fini, sans parler des éventuelles erreurs typo.

Rappelons à ce propos une donnée importante pour l'Afrique et source de certaines de ces difficultés : c'est la complexité linguistique. Si dans des pays, une langue est prédominante, dans d'autres, notamment en Afrique subsaharienne, nous trouvons plusieurs groupes linguistiques en usage, et même si certaines langues véhiculaires sont connues d'un grand nombre d'habitants, ce n'est pas nécessairement d'elles que sont issus les noms des objets géographiques. À ces langues se sont superposées les langues induites par les colonisations

française, anglaise, espagnole, portugaise, allemande, parfois successivement dans un même pays, sans oublier la pénétration de l'arabe.

Sans entrer dans une étude d'ensemble de ces groupes linguistiques, il est bon de savoir que le système phonologique de chaque groupe linguistique est différent, qu'il s'agit de langues orales, ayant fait l'objet de la mise en place d'alphabets phonétiques compliqués, et que la transcription des noms géographiques ne pourra pas se faire à travers des systèmes phonétiques compliqués, en tout cas mal adaptés à des noms inscrits sur des cartes éditées à l'usage et à la compréhension de tous. Cette situation linguistique peut être, à l'intérieur d'un pays, source de difficultés importantes dans des régions à la frontière de plusieurs aires linguistiques, où plusieurs langues se superposent, ou bien si la langue du collecteur n'est pas celle des habitants.

Inventaire des problèmes

Une consultation des listes et des cartes Unocha, OpenStreetMap, Acted/Reach... montre que les noms des villages sont orthographiés sans vraiment d'homogénéité ni de méthode, ce qui est compréhensible puisqu'aucune, ou peu de directive commune n'a été donnée aux organismes recenseurs en ce qui concerne la manière d'écrire les noms.

Aussi bien dans la collecte des noms nouveaux que dans le traitement des anciens toponymes se rencontrent des problèmes, dont l'inventaire est difficile en raison de la diversité de leur origine. On pourrait relever un certain nombre d'anomalies, dont voici quelques exemples :

- Existence de plusieurs noms pour un même lieu : nom administratif, nom donné par les habitants, nom donné par les populations environnantes;
- Existence d'un même nom pour plusieurs villages : résultant de la migration d'une partie de la population, de l'éclatement d'un village, ou d'un toponyme descriptif qui se retrouve en plusieurs lieux similaires ;
- Transcriptions erronées, soit dues à la collecte (mauvaise prononciation du nom par l'informateur, mauvaise audition par le collecteur), soit au traitement (absence de règles précises de transcription, méconnaissance de ces règles ou trop grande complexité de celles-ci, système de transcription mal adapté ou insuffisant dans certains cas, absence ou mauvais usage de signes diacritiques ou de lettres conventionnelles...);
- Noms déformés, soit par un usage ancien, soit au cours de la collecte ou du traitement;
- Mauvaise localisation d'un nom : due à une erreur au cours de la collecte, lors du traitement cartographique, ou encore parce que le nom a migré après le passage terrain ;
- Absence de mise à jour régulière des cartes si bien que des quartiers entiers ne peuvent être pré-identifiés par une personne venant de l'extérieur (aménageur, touriste...).

On arrive, de ce fait, à rencontrer un défaut de cohérence entre des listes administratives différentes, aussi bien pour l'orthographe que pour la localisation, une transcription différente d'un même son (i ou y ; l ou ll ; c ck ou k). Mais il arrive aussi que dans le choix des systèmes de transcription, s'opposent parfois le pragmatisme du cartographe, qui recherche la simplicité alliée à la précision, et le purisme du linguiste qui préfère un système plus sophistiqué, plus précis, très peu accessible à l'usager ; cette opposition pouvant aboutir à l'usage de systèmes différents pour les uns et les autres. Peuvent également entrer en concurrence des systèmes de transcription selon la nationalité du transcripateur : systèmes français, anglais, néerlandais, allemand...

Ceci ne représente que quelques points parmi les problèmes que suscitent la collecte et le traitement des toponymes, mais suffit à montrer que pour qu'une toponymie puisse avoir

vocation à devenir référence nationale puis internationale (diffusion de la carte et des données de la base), le besoin de cohérence, et donc de correction, se fait sentir.

Propositions : collecte – transcription – harmonisation

La solution aux difficultés précédentes doit être recherchée dans plusieurs directions : elle doit porter sur une amélioration de la collecte, sur la transcription et sur la normalisation.

D'abord, faire en sorte d'assurer une collecte des nouveaux toponymes aussi exacte que possible en donnant à chacune des phases et à chacun des moyens mis en œuvre le maximum de fiabilité. Les méthodes de collecte sont éprouvées ... En revanche, dans la formation des opérateurs, des actions efficaces peuvent être entreprises : étude approfondie des zones linguistiques du secteur d'action ; connaissance des principaux termes génériques dans les langues en usage (constitution de glossaires) ; si possible, étude des principes de base de la notation phonétique et des signes employés dans cette notation.

Ensuite, adopter un système de transcription qui allie un certain nombre de qualités parfois contradictoires. Celui-ci doit :

- Être adapté aux langues à transcrire, c'est-à-dire pouvoir rendre compte du maximum de sons (phonèmes) employés dans ces langues, de façon aussi précise que possible;
- Être simple d'emploi aussi bien pour l'opérateur qui collecte et traite les noms que pour l'utilisateur ;
- Être rigoureux et clair : chaque consonne, chaque voyelle doit être représentée par un signe unique ;
- Le signe ne peut être modifié par le fait d'être dans telle ou telle position dans le mot ;
- Tout ce qui est écrit doit être prononcé ;
- S'assurer par les moyens modernes de l'informatique du traitement des données toponymiques.

Enfin, outre l'adoption d'un système de transcription bien adapté, doit prévaloir un souci d'harmonisation de l'ensemble des règles d'écriture qui permettent une présentation homogène des toponymes de la carte, et de voir un même toponyme transcrit et écrit de la même manière par tous ceux qui sont amenés à l'utiliser : cartes, panneaux de signalisation routière, listes administratives, cohérents entre eux, et toute ambiguïté sera de ce fait éliminée. L'usage des majuscules, articles, traits d'union, ponctuations sera défini et le même pour tous.

Avec l'expérience, il semblerait que le choix du système de transcription est la tâche prioritaire, ou s'il existe déjà, son amélioration, son adaptation et son adoption officielle. Ensuite, l'officialisation d'un certain nombre de graphies toponymiques ainsi obtenues permet de fixer leur transcription et ainsi d'assurer une normalisation de la nomenclature. Enfin, la formation des opérateurs-collecteurs de toponymes est importante. Sans une collecte bien faite, présentant toutes garanties de fiabilité, la cohérence et la qualité de la toponymie sont sujettes à caution.

Connaissances de base et méthode rationnelle de travail sont les points essentiels de cette formation.

Les problèmes ne sont pas les mêmes dans tous les pays ; il faudra les inventorier, définir les priorités en fonction des particularités nationales, mais les principes décrits ci-dessus sont valables partout.

Avantages de la normalisation des noms géographiques

À qui confier la tâche de traiter ces problèmes de toponymie ?

Empiriquement, chaque pays les a attribués à une unité plus ou moins spécifique, souvent une division du service cartographique, qui n'a pas cette seule fonction et dont les attributions et les pouvoirs en la matière sont plus ou moins grands. Le plus simple est de mettre en place un petit comité de spécialistes (Instituts géographiques, linguistes, membres de l'administration) qui passera en revue les cas litigieux et tranchera.

La solution la plus logique et la plus efficace peut aussi être la création ou la réactivation d'une unité spécialisée, telle une Commission nationale de toponymie, par l'adoption d'un acte officiel (décret...). Réactivation signifie l'existence d'une CNT, soit d'activité réduite, soit mise en sommeil, sans doute par manque d'appui nécessaire de la part des autorités politiques pour lui asseoir une autorité – manque de volonté politique dû peut-être au peu d'intérêt des politiques pour la cartographie et à fortiori pour la toponymie. Pour ne pas retomber dans ce cas, une sensibilisation des autorités à la toponymie est nécessaire. Un écho de ce genre a été trouvé au Burkina et au Mali. Un point important est à souligner pour le bon fonctionnement d'une CNT est la présence d'un président et d'un animateur motivés, suffisamment disponibles pour lancer des actions et susciter les appuis nécessaires, à la fois technicien, gestionnaire et politique, et se consacrant à cette activité.

Une CNT est compétente pour traiter toutes les questions posées, directement ou indirectement, par les toponymes appelés à figurer sur les publications cartographiques. Elle est chargée de choisir entre les diverses appellations possibles pour un objet géographique donné, le nom qui figurera sur les cartes topographiques avec sa graphie la plus correcte, et elle le fait en appliquant avec discernement une politique de normalisation.

De cette façon, le fait de « normaliser » se rapporte à une institution officiellement reconnue, qui peut conférer une certaine validité aux noms dans leur forme écrite. C'est cette normalisation qui constitue la base de travail en vue d'un usage national, avec toutes les précautions requises.

Cela signifie :

- l'authenticité et autant que possible l'unicité des noms officiels
- la stabilité graphique des noms officiels, c'est-à-dire l'utilisation d'une seule orthographe
- la garantie de l'inventaire des noms géographiques, de leur analyse et de leur mise en forme conformément à la méthode scientifique, avec pour conséquences des avantages :
 - techniques : les toponymes normalisés facilitent les systèmes de communication ;
 - économiques : les pertes de temps et de matériels sont réduites ;
 - sociaux : les toponymes normalisés facilitent les interventions des services d'entraide ;
 - culturels : les toponymes normalisés contribuent à la préservation du patrimoine.

En souhaitant trouver quelque audience auprès d'interlocuteurs concernés par le problème de la normalisation des noms géographiques en Afrique, je vous prie de considérer avec attention les Principes¹ qui ont fait l'objet d'une recommandation lors de la 3e Conférence du Genung, à Athènes en 1977.

La toponymie, image du milieu humain auquel s'attache l'histoire, est une composante de la cartographie. Les noms géographiques ne sont pas seulement des noms de lieu sur une carte. Ils sont l'indispensable composant de tout système d'information à références spatiales.

¹ Transcription-généralités: http://www.eki.ee/wgrs/transcription_alphabets_phonetiques.pdf
Transcription - tables: http://www.eki.ee/wgrs/transcription_projet2012.pdf